



CONTRIBUTION AUX ASSISES NATIONALES SUR LE FONCIER de JUIN 2026

A l'occasion des Assises Nationales sur le Foncier qui se tiendront les 21 et 22 juin 2026 au Centre de Conférence Internationale d'Ivato - Antananarivo, le Collectif TANY transmet ses propositions :

1. En vue de la consolidation des bases du développement durable et d'une **nécessaire et véritable décentralisation** de la gestion du Foncier, nous soutenons fermement les suggestions des organisations de la société civile sur
 - l'élaboration, l'adoption et la création urgentes de lois facilitant **l'accès équitable à des terrains de surface suffisante et de qualité adéquate** pour assurer des revenus décents et durables pour les paysans producteurs malagasy, notamment les jeunes,
 - et sur la **concrétisation du processus d'élaboration, d'adoption et d'application de la loi sur les droits fonciers communautaires**, incluant une réglementation sur les zones de pâturage et d'élevage de zébus.
2. Concernant le Foncier et l'investissement, pour que le foncier demeure une richesse et un levier du développement à Madagascar, et non le contraire, **la loi 96-016 sur le bail emphytéotique doit être révisée en profondeur**. En effet, la loi actuelle sur la location de terre par l'Etat pendant 18 à 99 ans renouvelable, et sans limitation du nombre de renouvellements, confère des droits étendus qui rendent la location pratiquement assimilable à une vente. L'arrêt définitif de la signature de baux emphytéotiques devrait être envisagé.
3. Pour que les Assises et Concertation Nationales sur le Foncier provoquent une vraie Refondation et renforcent la souveraineté nationale sur les terres malagasy, **la disposition de l'article 1^{er} de la Constitution de 2010 stipulant que « les modalités et les conditions relatives à la vente de terrain et au bail emphytéotique au profit des étrangers sont déterminées par la loi » devra être supprimée** dans la prochaine Constitution. On ne doit pas pouvoir contourner l'incessibilité des terres Malagasy aux Etrangers par le biais d'une loi.

18 juin 2026

Le Collectif pour la défense des terres malgaches - TANY

patrimoine.malagasy@gmail.com; <https://terresmalgaches.info>; Facebook: TANYterresmalgaches ;
X ex-Twitter@CollectifTany ; Instagram : collectif tany .